



Conseil de sécurité

Distr. générale
14 mars 2012
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone

I. Introduction

1. Le présent rapport, soumis en application des résolutions 1886 (2009), 1941 (2010) et 2005 (2011), dans lesquelles le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de l'informer tous les six mois des activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL), porte sur la période allant du 1^{er} septembre 2011 au 29 février 2012.

II. Faits marquants

2. Pendant la période considérée, la préparation de l'élection présidentielle et des élections législatives et locales, qui doivent avoir lieu le 17 novembre 2012, a été au centre de la vie politique. La période a également été marquée par une aggravation des tensions politiques, principalement entre les militants du parti au pouvoir, le All People's Congress (APC), et ceux du principal parti d'opposition, le Sierra Leone People's Party (SLPP). Néanmoins, du point de vue socioéconomique, le pays a connu une évolution positive due pour l'essentiel à l'intensification de l'exploitation des ressources naturelles, notamment minérales, qu'il possède en abondance.

A. Actualité politique

3. Au cours de la période à l'examen, la perspective des élections de 2012 a exacerbé les tensions politiques. Le 9 septembre 2011, Julius Maada Bio, général à la retraite et candidat du SLPP à l'élection présidentielle, a été blessé dans l'attaque de sa caravane par des partisans de l'APC à Bo, dans le sud du pays. Le même jour, des partisans du SLPP ont incendié le bureau local de l'APC et deux habitations appartenant à des militants de l'APC à Bo. Alors que la police s'efforçait de rétablir l'ordre, une personne a été tuée et plusieurs blessées, notamment la Présidente régionale de la section féminine du parti au pouvoir. Le 10 septembre, le Président Ernest Bai Koroma a condamné les violences et annoncé la création d'une commission d'enquête indépendante, composée de membres d'organisations de la société civile et de représentants des services de sécurité, qu'il a chargée de faire la



lumière sur l'incident. Le 30 septembre, celle-ci a conclu que les violences étaient imputables aux militants des deux partis. Elle a également formulé des recommandations visant à améliorer le travail de la police et à responsabiliser les partis politiques. Peu après la remise du rapport de la commission, des procédures pénales ont été engagées contre les militants des deux partis accusés d'avoir pris part à l'incident.

4. De plus, à la suite de l'attaque du 9 septembre, l'Inspecteur général de la police a interdit, sur l'ensemble du territoire, tout rassemblement ou manifestation organisé par un parti politique. Cette interdiction a été levée le 12 décembre, après la signature d'un mémorandum d'accord entre l'APC, le People's Movement for Democratic Change (PMDC), le People's Liberation Party (PLP) et l'United Democratic Movement (UDM), dans lequel les partis politiques s'engageaient à dialoguer régulièrement avec la police, à instaurer un service d'ordre lors des manifestations et à respecter strictement le code de conduite des partis politiques et la loi relative à l'ordre public. Le SLPP et la National Democratic Alliance (NDA) n'ont pas signé le mémorandum d'accord, alléguant que la réunion qui a abouti à la signature de ce texte n'aurait pas dû être présidée par l'Inspecteur général de la police mais par le Chef de la Commission d'enregistrement des partis politiques. Ils ont également insisté sur le fait que la police n'était pas juridiquement compétente pour interdire les manifestations ou rassemblements des partis politiques.

5. Le 14 janvier 2012, à Freetown, de nouveaux affrontements ont opposé des partisans de l'APC et du SLPP à l'occasion d'une élection partielle à un conseil local. À l'aide de gaz lacrymogènes, la police a dispersé les militants des deux partis qui jetaient des pierres. Quatre personnes ont été blessées. Pendant les incidents, avec le concours de la Commission d'enregistrement des partis politiques, le BINUCSIL était en étroite liaison avec la direction des deux partis qu'il a exhortés à convaincre leurs militants de faire preuve de la plus grande modération dans l'exercice de leurs activités politiques. L'ONU a également fourni un appui logistique aux membres de la commission qui ont enquêté sur l'incident du 9 septembre.

6. Par ailleurs, dans son discours d'ouverture de la cinquième session du Parlement, le 7 octobre 2011, le Président Koroma a mis en avant les réalisations de son gouvernement depuis quatre ans qu'il était au pouvoir et esquissé sa façon d'envisager la transformation de la Sierra Leone et son développement à long terme. Il a souligné que le SLPP, l'APC et le PMDC – troisième parti représenté au Parlement – devaient travailler main dans la main à la transformation du pays et que les trois partis avaient beaucoup de choses en commun. Le Président a donné des assurances sur la détermination du Gouvernement à organiser en 2012 des élections libres, équitables, transparentes et pacifiques. Il convient néanmoins de préciser que les parlementaires du SLPP et du PMDC ont boycotté la séance d'ouverture pour protester, entre autres, contre l'interdiction des manifestations ou rassemblements des partis politiques imposée par la police à la suite des violences politiques du 9 septembre à Bo.

7. Le 7 février, dans un communiqué de presse, le candidat du SLPP à l'élection présidentielle a accusé le parti au pouvoir de réarmer et de déployer des ex-combattants dans les provinces du sud et de l'est qui sont des bastions du SLPP, afin d'y recueillir davantage de voix et de provoquer des violences. Le Gouvernement a démenti et accusé le SLPP d'attiser la violence. Le 10 février 2012, la police a

ouvert une enquête sur les allégations du SLPP et, pour faciliter celle-ci, invité M. Bio à apporter la preuve de ce qu'il avançait dans son communiqué de presse.

8. Entre le 20 janvier et le 1^{er} février, le Gouvernement sierra-léonais a organisé une conférence nationale sur le développement et la transformation du pays. Dans le discours qu'il a prononcé à cette occasion, le Président Koroma a invité les citoyens à tirer le meilleur parti des possibilités qu'offre au pays l'augmentation des recettes minières. À la fin de la conférence, des déclarations ont été adoptées dans des domaines importants (gouvernance économique et politique, développement du secteur privé, gestion des ressources naturelles, appui à la diaspora sierra-léonaise, application du principe de responsabilité) ainsi que des cadres en matière d'exploitation des ressources naturelles et d'affectation des fonds publics. Invoquant, entre autres raisons, la proximité de la conférence avec les élections, le SLPP était absent. L'ONU a participé au financement de la conférence et apporté un appui technique à son organisation.

Préparation des élections de 2012

Inscription sur les listes électorales

9. Dans la perspective des élections, la Commission électorale nationale a acheté environ 800 kits d'enregistrement biométrique grâce au Fonds commun pour les élections du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le recours à la biométrie aux fins de l'inscription des électeurs en vue de la prochaine consultation est une première en Sierra Leone. La Commission a testé le système biométrique du 1^{er} au 3 novembre 2011 et lancé des programmes de sensibilisation visant à le faire connaître dans tout le pays. Entre le 28 octobre et le 20 janvier, elle a aussi organisé une série de réunions avec tous les partis politiques pour leur donner des explications sur les procédures d'enregistrement et d'autres aspects techniques du système. L'ONU lui a prêté son concours pour l'élaboration de guides et de manuels de formation relatifs à l'utilisation du système.

10. L'inscription des électeurs a commencé le 23 janvier et s'achèvera le 26 mars 2012. On compte 2 998 centres d'enregistrement répartis dans 394 circonscriptions. Dans chaque circonscription, la période d'inscription est de 15 jours. D'après les prévisions, 3,2 millions d'électeurs devraient être inscrits, soit une hausse d'environ 700 000 personnes par rapport aux élections de 2007. Le 4 mars, 1 888 028 personnes s'étaient inscrites sur les listes électorales au moyen du système biométrique.

Réforme du système électoral

11. La réforme du système électoral, qui a commencé en mars 2011, s'est poursuivie au cours de la période considérée. Une commission technique composée de représentants de la Commission de la réforme législative, de la Commission d'enregistrement des partis politiques, de la Commission électorale nationale et du BINUCSIL a passé en revue toutes les recommandations faites par les partis politiques, d'autres parties prenantes et des acteurs de la société civile lors de l'atelier consacré à la réforme du système électoral, organisé en mars 2011. Les recommandations examinées portaient sur l'annonce de la date des scrutins, les critères d'éligibilité aux fonctions de président, la durée du mandat des commissaires, le contentieux électoral et les invalidations. La commission technique a en outre regroupé tous les textes électoraux dans le même recueil pour en faciliter

la consultation. En principe, le Parlement devrait adopter cette législation électorale en mars 2012.

12. La plupart des partis politiques ont exprimé leur accord avec les principales propositions de réforme du système électoral mais le SLPP a contesté la disposition visant à investir la Commission électorale nationale d'un pouvoir d'annulation. Le vide juridique en matière d'annulation a soulevé une vive controverse lors du deuxième tour de l'élection présidentielle de 2007 et fait l'objet d'un désaccord entre ladite commission et le SLPP. C'est pourquoi le BINUCSIL et la Commission d'enregistrement des partis politiques ont multiplié les consultations avec le SLPP au cours de la période considérée afin de parvenir à un consensus sur les propositions visant à annuler des votes. Le SLPP ayant campé sur ses positions, ces échanges n'ont pas abouti.

Comité directeur des élections

13. Au cours de la période à l'examen, mon Représentant exécutif et le Ministre des finances et du développement économique ont coprésidé les réunions du Comité directeur des élections auxquelles ont participé les partenaires de développement internationaux et les représentants des organes nationaux chargés de la gestion des élections. Le but des réunions était d'assurer une bonne coordination de l'organisation des élections. À celle du 15 septembre, le Gouvernement a annoncé qu'il financerait les élections à hauteur d'environ 18 millions de dollars des États-Unis.

Dispositif de sécurité

14. Compte tenu des risques de violences électorales et d'autres problèmes en matière de sécurité, les différents services chargés de la sécurité dans le pays ont, avec le concours du BINUCSIL, procédé à une évaluation exhaustive des menaces et élaboré une stratégie intégrée, ce qui les guidera dans la conduite des opérations visant à assurer la sécurité pendant la période électorale. De plus, le PNUD et le BINUCSIL ont contribué à l'élaboration de modules de formation des forces de police sur un certain nombre de questions telles que le droit électoral et les règles de déontologie. La police sierra-léonaise a également suivi un programme de formation des formateurs.

Appui à la société civile et aux acteurs non étatiques; suite donnée au communiqué conjoint du 2 avril

15. À l'approche des élections, la société civile et les autres acteurs non étatiques ont un rôle très important à jouer dans la création de conditions propices au déroulement pacifique des élections. Pour les y aider, le BINUCSIL a mis au point, avec l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix, un projet axé sur les acteurs non étatiques qui a pour objet de promouvoir le dialogue et la participation des acteurs politiques tout en renforçant les capacités des principaux acteurs non étatiques en matière d'atténuation et de règlement des conflits. Les activités menées dans le cadre du projet ont notamment consisté à réunir régulièrement les comités chargés de veiller au respect du code de conduite dans les districts, qui rassemblent des représentants des partis politiques, de la société civile, des services de sécurité et des autorités locales. Ces comités ont mis sur pied un mécanisme destiné à anticiper et régler les problèmes électoraux et sont parvenus à faire dialoguer les

partis politiques, ce qui a contribué à apaiser les tensions dans plusieurs localités. Le 24 janvier, à Freetown, une réunion nationale des membres de ces comités a été organisée pour tirer un bilan de leur expérience et faire une synthèse des progrès accomplis au niveau des districts.

16. Toujours dans le cadre du projet consacré aux acteurs non étatiques et afin d'intensifier le mouvement de diffusion des valeurs communes de non-violence et de tolérance politique, un appui été apporté à l'Association des jeunes de tous les partis politiques et à l'Association des femmes de tous les partis politiques. Au cours de la période considérée, la Commission d'enregistrement des partis politiques a aussi dispensé à quelque 200 jeunes de la première association une formation à la défense de leurs droits et à l'exercice de responsabilités.

17. Dans le même cadre, au cours de la période considérée, le BINUCSIL a mené des activités de sensibilisation encourageant le dialogue politique, la participation et la non-violence. Le communiqué conjoint du 2 avril 2009, signé par le SLPP et l'APC après les violences partisans de mars 2009, a été largement diffusé dans le pays au moyen de court-métrages. Par ailleurs, les musiciens de Sierra-Leone qui participent à l'initiative Artists for Peace ont continué de défendre la paix et la non-violence en organisant des concerts dans plusieurs régions.

B. État de la sécurité

18. De manière générale, hormis quelques cas de violence isolés liés aux élections, la situation est restée relativement calme sur le plan de la sécurité au cours de la période considérée. Le 8 septembre 2011, le Président Koroma a lancé une manœuvre nationale relative à la sécurité et entrepris le deuxième examen du secteur de la sécurité à Freetown. Ces deux activités, menées à des fins d'information sur le dispositif national de sécurité, avaient pour objet d'aider à définir les domaines d'amélioration possible.

19. Aucun cas de trafic d'armes organisé n'a été signalé en Sierra Leone au cours de la période considérée, mais on a observé une recrudescence du trafic de cartouches de fusil de chasse et des cas d'utilisation illégale de fusils de chasse produits localement. Ces deux activités doivent faire l'objet d'une surveillance étroite, en particulier à l'approche des élections. L'adoption rapide du projet de loi relative aux armes et aux munitions, actuellement soumis à l'examen du Ministère de l'intérieur, contribuera aux efforts faits par le pays pour lutter contre le trafic d'armes et de munitions. Ce projet de loi concorde par ailleurs avec les dispositions de la Convention de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes.

C. Évolution de la situation socioéconomique et activités de l'équipe de pays des Nations Unies

20. L'économie sierra-léonaise a continué de croître au cours de la période considérée. À moyen terme, les perspectives économiques restent encourageantes. Selon les prévisions du Fonds monétaire international, la croissance réelle du PIB devrait atteindre 5,3 % en 2011 et le taux de croissance faire un bond pour passer à

51,4 % en 2012, augmentation que le pays doit essentiellement au lancement de sa production de minerai de fer. La croissance économique devrait avoisiner 6 % en moyenne entre 2013 et 2015. African Minerals Limited a commencé à exporter sa production de minerai de fer en décembre 2011; on compte que le volume d'exportation atteindra 15 millions de tonnes en 2012 et rapportera environ 57 millions de dollars de recettes publiques.

21. Bien que le taux d'inflation ait atteint 21 % au cours de la première moitié de 2011, les premières estimations indiquent qu'il a été ramené à 16,9 % à la fin de décembre 2011 grâce à une politique monétaire stricte et à un taux de change relativement stable. Il convient de noter qu'en 2011, le leone, la monnaie sierra-léonaise, s'est déprécié d'un peu moins de 5 % par rapport au dollar des États-Unis. Si certaines difficultés budgétaires subsistent (le pays doit notamment limiter la masse salariale de la fonction publique, réduire d'autres dépenses courantes et mieux échelonner les dépenses effectuées dans les infrastructures), les améliorations prévues en ce qui concerne la mobilisation des recettes publiques permettront de maintenir le déficit budgétaire global à 4,4 % du PIB en 2012, compte non tenu de la production de minerai de fer. La balance des paiements reste favorable et les réserves globales du pays devraient se chiffrer en moyenne à quelque 386 millions de dollars par an (soit l'équivalent de trois mois d'importations de biens et services hors minerai de fer) en 2012 et 2013. La dette extérieure, qui devrait représenter 20 % du PIB en 2012, devrait rester faible.

22. En janvier, à la suite de consultations avec les gouvernements sierra-léonais et libérien, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a annoncé qu'à compter du 30 juin 2012, il invoquerait les clauses de « cessation pour circonstances ayant cessé d'exister » de la Convention de Genève et de la Convention de l'Organisation de l'unité africaine régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique pour retirer le statut de réfugié aux 8 188 Libériens résidant encore en Sierra Leone. L'organisme collaborera toutefois avec les deux gouvernements concernés pour donner à ces personnes la possibilité d'opter pour une intégration sur place ou un rapatriement volontaire.

23. Le programme de soins de santé gratuits pour les enfants de moins de 5 ans, les femmes enceintes et les mères allaitantes, qui est financé par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Ministère britannique du développement international et d'autres bailleurs de fonds, a contribué à augmenter le recours aux traitements et aux soins prénatals et le nombre d'accouchements pratiqués dans les centres de santé. Toutefois, le taux de mortalité infantile reste élevé, essentiellement en raison de la malnutrition, de vaccinations tardives, du paludisme et de la diarrhée. Si le taux de mortalité maternelle continue de diminuer, il demeure relativement élevé à cause des grossesses précoces et des difficultés d'accès aux services de santé. L'écart entre les sexes a été considérablement réduit dans l'enseignement primaire, mais il subsiste dans le secondaire.

III. Promotion de la consolidation de la paix

24. L'examen à mi-parcours de la stratégie de Vision commune, effectué en septembre 2011 à la suite de consultations avec le Gouvernement, a mis en lumière la contribution apportée par les organismes des Nations Unies à la mise en œuvre du Programme pour le changement établi par le Gouvernement; il recommande en outre

d'adopter, en matière de programmes, une démarche favorisant les effets de synergie et ménageant davantage de souplesse dans le cadre des interventions des Nations Unies. L'équipe de pays vient d'achever un projet de Vision commune provisoire pour la période allant de 2013 à la fin de 2014. Cette stratégie sera mise en œuvre dans le cadre d'un cycle de programme provisoire de deux ans (2013-2014) et tiendra compte des résultats des élections qui auront lieu en 2012. La stratégie nationale à long terme devrait prendre fin en 2013. En attendant, les organismes des Nations Unies continueront à aligner leur stratégie sur les stratégies sectorielles des ministères et des organismes publics. Des consultations avec le Gouvernement sont en cours concernant la Vision commune provisoire, qui est axée sur sept modules de programme correspondant à ceux énoncés dans le projet de stratégie nationale : aide à la bonne gouvernance, agriculture et sécurité alimentaire, ressources naturelles et gestion des catastrophes, protection sociale, protection de l'enfance, égalité des sexes et droits de l'homme, éducation de base, santé et nutrition, et développement économique et emploi.

25. Du 22 au 29 janvier, l'Ambassadeur du Canada, Guillermo Rishchynshi, récemment nommé Président de la Formation Sierra Leone de la Commission de consolidation de la paix, s'est rendu dans le pays pour évaluer les progrès accomplis en matière de consolidation de la paix et dans le cadre de la préparation des élections de 2012. Il a rencontré tout un éventail d'acteurs, dont le Président Koroma, les Ministres des affaires étrangères, des finances et du développement économique, de la jeunesse, de l'emploi et des sports, et des ressources minérales, le Président du Parlement, le Commissaire à la jeunesse, les organes nationaux d'administration des élections, des représentants des partis politiques ainsi que des organismes de la société civile et des partenaires internationaux de développement, notamment. Au cours de cette même visite, le Président a vivement encouragé les partis politiques à collaborer pour assurer le succès des élections de 2012, soulignant la primauté de la réconciliation nationale et d'un dialogue politique pacifique.

IV. Principaux obstacles à la consolidation de la paix

A. Trafic de drogue et criminalité organisée

26. Le Groupe de lutte contre la criminalité transnationale organisée a accompli de nouveaux progrès dans la lutte contre le trafic de drogue et la criminalité organisée avec l'aide de ses partenaires de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest. Il a enquêté sur 113 cas de trafic de drogue, d'êtres humains et d'armes, ainsi que sur différentes affaires de criminalité financière. En outre, 68 affaires de trafic de stupéfiants, 3 affaires de criminalité financière et 1 cas de trafic d'êtres humains ont été portés devant les tribunaux. Quelque 112 suspects ont été inculpés et huit condamnations ont été prononcées au cours de la période considérée.

27. Le Groupe a saisi 1 748 kilogrammes de cannabis (*cannabis sativa*) au cours de l'année 2011, en a détruit 128 kilogrammes et a appréhendé six personnes soupçonnées de possession de stupéfiants ou d'implication dans des affaires de trafic. Le BINUCSIL a fourni une assistance technique au Groupe pour l'aider à définir des procédures régissant ses opérations, la coopération internationale et la collecte de renseignements. Les capacités opérationnelles du Groupe ont aussi été

renforcées grâce aux formations dispensées par le BINUCSIL et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) sur les tactiques d'assaut et l'analyse des renseignements.

28. Au cours de la période considérée, l'UNODC a mené une évaluation des moyens criminalistiques de la Sierra Leone, qu'il a également entrepris de renforcer en finançant la construction d'un nouveau laboratoire de police scientifique.

B. Jeunesse

29. La Commission nationale de la jeunesse, inaugurée par le Président Koroma le 25 novembre, devrait jouer un rôle moteur dans la promotion et l'harmonisation des activités de développement de la jeunesse, sous l'égide du Ministère de la jeunesse, de l'emploi et des sports. Elle donnera aux jeunes l'occasion de s'exprimer en servant de cadre pour garantir la cohérence des politiques et encourager ceux-ci à s'intéresser aux politiques publiques. Les questions concernant les jeunes sont désormais prioritaires et il en est tenu compte dans le cadre de l'élaboration d'un projet de politique de l'emploi, qui devrait être approuvé par le Parlement en 2012.

C. Corruption

30. La Sierra Leone est passée de 2,4 points en 2010 à 2,5 points en 2011 sur l'Indice de perception de la corruption, publié par Transparency International le 1^{er} décembre 2011. Cette modeste évolution s'explique en partie par les mesures prises par la Commission de lutte contre la corruption, qui continue de mener des enquêtes et d'intenter des poursuites à l'encontre des fonctionnaires de l'État impliqués dans des affaires de corruption. Au cours de la période considérée, le maire de Freetown, membre du All People's Congress, le parti au pouvoir, a été inculqué pour corruption présumée. Il a été démis de ses fonctions dans l'attente d'une décision du tribunal.

31. Avec l'aide du PNUD, et grâce aux subventions versées par le Fonds pour la consolidation de la paix, la Commission de lutte contre la corruption a établi un secrétariat chargé d'assurer la mise en œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre la corruption. Le secrétariat aide aussi les organismes du secteur public à élaborer des plans d'action en vue de la mise en œuvre de la Stratégie. Le PNUD apporte son concours dans le cadre d'une initiative lancée par la Commission, la société civile et les médias en vue de promouvoir cette stratégie et d'assurer le suivi de sa mise en œuvre à l'échelle nationale.

V. Appui aux institutions démocratiques

A. Commission électorale nationale

32. La Commission électorale nationale a pris plusieurs mesures concrètes pendant la période à l'examen pour favoriser la prise en main par le pays du processus électoral. Elle a joué un rôle pilote dans la définition des paramètres relatifs à la réforme de la loi électorale et à la mise en place d'un système biométrique d'inscription des électeurs, qu'elle a officiellement lancé à titre pilote. Tout au long

de l'année 2011, la Commission a organisé des élections partielles sans aucun appui international.

33. Bien que ses capacités aient été renforcées au fil des années, la Commission a encore besoin d'un appui technique international, étant donné la complexité des nouveaux éléments du processus électoral de 2012, notamment le système biométrique d'inscription des électeurs. Un tel appui et une participation active de la communauté internationale aidera la Commission à relever les défis que comporte l'organisation de ces élections. Pendant la période considérée, la Commission a continué de recevoir une assistance technique et financière par l'intermédiaire du Fonds commun pour les élections, qui est administré par le Programme des Nations Unies pour le développement.

B. Commission d'enregistrement des partis politiques

34. La Commission d'enregistrement des partis politiques continue elle aussi de remplir des fonctions importantes s'agissant du contrôle des activités des partis politiques, notamment en veillant au respect du code de conduite des partis politiques. Il s'agit d'une tâche encore plus cruciale que par le passé, étant donné la méfiance qui caractérise actuellement les relations entre les principaux partis politiques. De plus, la Commission joue un rôle de premier plan dans la promotion du dialogue entre les partis et la mise en œuvre des projets financés au moyen du Fonds pour la consolidation de la paix qui visent à soutenir les partis politiques, l'Association des jeunes de tous les partis politiques, l'Association des femmes de tous les partis politiques et les comités chargés de veiller au respect du code de conduite dans les districts. Dans le cadre du projet axé sur les acteurs non étatiques du BINUCSIL, la Commission a continué de jouer un rôle essentiel dans la mise en œuvre des programmes visant à renforcer les capacités des partis politiques, notamment de leurs sections réservées aux femmes et aux jeunes, dans le domaine de l'atténuation et du règlement de conflits. Pendant la période à l'examen, la Commission a bénéficié d'un appui logistique financé par le fonds commun pour les élections et s'est notamment fait fournir dans ce cadre des ordinateurs, des véhicules et du matériel de bureau.

35. Le 5 septembre 2011, la Commission a organisé un séminaire sur la réforme juridique, au cours duquel les participants ont examiné le mandat de la Commission et recommandé, entre autres, des révisions à apporter à la loi de 2002 sur les partis politiques, afin de fonder en droit les pouvoirs permettant à la Commission de faire respecter le code de conduite des partis politiques.

36. Pendant la période considérée, la Commission a approuvé l'enregistrement de quatre nouveaux partis politiques au processus électoral : le United Democratic Movement (UDM), le Peace and Liberation Party (PLP), le Citizens' Democratic Party (CDP) et le Revolutionary United Front Party (RUFPP).

C. Commission indépendante des médias

37. Compte tenu du clivage croissant des acteurs médiatiques et politiques avant les élections, la Commission indépendante des médias est appelée à jouer un rôle plus actif dans la surveillance des médias, notamment des stations de radio et des journaux, et du respect du code de conduite établi à leur intention. Son aptitude à

accomplir ce rôle s'est améliorée pendant la période à l'examen grâce à l'aide au renforcement des capacités fournie par le Gouvernement et des partenaires internationaux. La Commission a par ailleurs dispensé aux professionnels des médias des cours de formation sur les principes de déontologie relatifs à la médiatisation des élections, les réformes juridiques et les obligations incombant aux médias audiovisuels au titre du code de conduite des médias.

D. Société de radiodiffusion sierra-léonaise

38. Les prochaines élections donneront à la Société de radiodiffusion sierra-léonaise (Sierra Leone Broadcasting Corporation) l'occasion de faire ses preuves en tant que radiodiffuseur public indépendant, crédible et impartial. Pendant la période considérée, la Société de radiodiffusion s'est efforcée de maintenir la qualité de sa programmation et de donner à tous les intervenants la possibilité d'exprimer leurs opinions. Elle a toutefois continué à se heurter à des difficultés de gestion administrative et financière, comme l'a souligné en novembre 2011 une commission présidentielle d'enquête dans un rapport présenté au Président Koroma, dans lequel étaient formulées des recommandations tendant à y remédier, notamment en précisant les pouvoirs du Conseil d'administration et de la Direction, en révisant les conditions à remplir pour devenir membre du Conseil d'administration, et en veillant à ce que les postes de responsabilité soient pourvus à l'issue d'un concours de recrutement transparent.

39. Pendant la période considérée, des émetteurs fournis par l'Organisation des Nations Unies ont été installés à différents endroits dans les districts de Pujehun et de Kono, de manière à toucher un plus large public. Afin de n'avantager aucun parti, la Société de radiodiffusion s'est par ailleurs engagée à accorder à tous le même temps d'antenne pendant le processus électoral.

E. Parlement

40. L'Organisation des Nations Unies a aidé le Parlement à mettre en place huit nouveaux services conformément à la loi de 2007 sur le fonctionnement du Parlement. De plus, elle a fourni un appui technique dans le cadre de l'établissement d'état des lieux des activités des partenaires de développement et de la définition du mandat devant être confié au nouveau Bureau de coordination de l'assistance parlementaire, qui contribuera à empêcher que les programmes financés par les partenaires de développement ne fassent double emploi. L'Organisation continue également d'apporter un appui au travail de la Commission parlementaire des droits de l'homme en dispensant des cours de formation et en fournissant des ouvrages de référence à la bibliothèque du Parlement.

F. Décentralisation

41. Les activités visant à renforcer les institutions garantes de la bonne gouvernance et de l'état de droit à tous les niveaux et en particulier à l'échelle locale se déroulent de manière satisfaisante. Il reste cependant de nombreux problèmes à régler, s'agissant notamment de la définition du rôle que doivent jouer les acteurs nationaux au niveau local. Pour résoudre ces problèmes, le

Gouvernement élabore actuellement un plan directeur pour la révision de la loi sur l'administration locale et de nouvelles directives concernant les chefferies et autres formes d'administration traditionnelles. Allant de pair avec la politique de décentralisation, ces instruments précisent le mandat et les attributions des conseils locaux, des chefs de district, des parlementaires et des autorités traditionnelles en ce qui concerne la prise de décisions en matière de développement, les élections et le maintien de l'ordre public, et la collecte et l'affectation des recettes fiscales à l'échelon local. L'Organisation continuera de concentrer son action d'appui sur la prestation de services, la mise en route du développement économique à l'échelle locale, et le renforcement des capacités d'administration des chefferies.

VI. Droits de l'homme et primauté du droit

42. Le BINUCSIL a collaboré avec le Gouvernement, la Commission des droits de l'homme de la Sierra Leone et la société civile à la réalisation de l'examen périodique universel, qui a abouti à l'adoption du rapport sur la Sierra Leone à la dix-huitième session du Conseil des droits de l'homme, tenue à Genève en septembre 2011. Le Gouvernement a accepté l'ensemble des 129 recommandations formulées à l'issue de l'examen, à l'exception de celle relative aux droits des homosexuels. En outre, le BINUCSIL a concouru à l'organisation d'une conférence nationale chargée d'examiner ces recommandations et a arrêté des mesures prioritaires et des stratégies pour y donner suite. Après l'adoption du rapport sur les travaux de la conférence, la présidence a publié une directive à l'intention de tous les ministères et organes publics pour qu'ils tiennent compte des recommandations dans leurs programmes.

43. La Commission des droits de l'homme de la Sierra Leone a fait des progrès dans la mise en œuvre de son mandat. En décembre 2011, le premier mandat renouvelable de cinq ans de ses membres est arrivé à expiration, ainsi que son plan stratégique pour la période 2009-2011. Deux des anciens membres de la Commission ont été reconduits dans leurs fonctions pour un second mandat, et la sélection des trois autres membres est en cours. Grâce à l'action que le BINUCSIL a menée en coopération avec la société civile et au soutien que celle-ci a apporté aux comités de district s'occupant des droits de l'homme, plusieurs chefferies ont créé des sous-comités des droits de l'homme pour promouvoir et défendre les droits de l'homme dans les zones rurales.

44. En collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le BINUCSIL a effectué des recherches approfondies sur les droits des personnes handicapées en décembre et publié un rapport à ce sujet, en vue d'aider le Gouvernement à appliquer la loi de 2011 sur les personnes handicapées. Le Gouvernement a donné suite à certaines des recommandations formulées dans le rapport, en particulier celle tendant à accélérer la mise en place de la Commission nationale pour les personnes handicapées.

45. Pendant la période considérée, les instances de coordination de l'appareil judiciaire que le BINUCSIL a établies pour aider les acteurs de ce secteur à élaborer des stratégies concrètes visant à améliorer le fonctionnement de la justice ont poursuivi leurs activités, en vue d'améliorer les conditions de détention, de faire libérer les mineurs emprisonnés avec des adultes, d'accélérer le déroulement des

procès dans les tribunaux et de réduire le nombre d'arrestations arbitraires effectuées par la police.

VII. Questions relatives à l'égalité des sexes

46. Pendant la période à l'examen, le réseau d'organismes de défense des femmes Women's Social Support Group a rédigé un projet de loi sur l'égalité des sexes qu'elle présentera au Parlement, concernant notamment l'établissement de quotas pour les femmes comme l'a recommandé la Commission Vérité et réconciliation. Si ce projet était adopté, au moins 30 % des sièges du Parlement devraient être occupés par des femmes, au moins une section électorale serait réservée aux candidats de sexe féminin dans chaque conseil municipal et les partis politiques seraient tenus d'attribuer à des femmes certaines des sièges qu'ils sont sûrs de remporter. Ce quota s'appliquerait également à la nomination des fonctionnaires de haut niveau, notamment des ministres et des ambassadeurs, ainsi que des dirigeants des sociétés publiques et d'autres institutions. Le projet de loi a été présenté au Président Koroma le 12 janvier 2012.

47. Les organismes des Nations Unies ont pris plusieurs mesures pour promouvoir les droits des femmes et des filles. Le PNUD a fourni une assistance à un programme de soutien aux victimes et aux « tribunaux du samedi », qui jugent des affaires de violences sexuelles et sexistes. L'Organisation des Nations Unies a également appuyé la création de tribunaux itinérants devant statuer sur les affaires de ce type dans le sud du pays. En outre, 260 membres du Service de soutien aux familles de la police sierra-léonaise ont reçu une formation sur la gestion des cas de violences sexuelles et sexistes. En décembre 2011, des programmes de formation sur la primauté du droit et la justice pour les femmes ont été organisés à l'intention de 300 greffiers de tribunaux locaux et de 150 chefs suprêmes.

48. Margot Wallström, ma Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, s'est rendue en Sierra Leone en novembre 2011. Dans les échanges qu'elle a eus avec tout un éventail d'acteurs, elle a souligné qu'il était nécessaire d'apporter davantage de soutien aux personnes ayant subi des violences sexuelles, en particulier en matière d'accès à la justice et de réinsertion sociale, et de doter l'appareil judiciaire de nouveaux moyens pour lutter contre les violences sexuelles. Le 28 septembre 2011, les organismes des Nations Unies ont organisé une table ronde pour réfléchir à des questions liées aux résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité. Y ont participé environ 200 femmes œuvrant pour la paix, dont des fonctionnaires du Gouvernement, des chefs traditionnels et des membres du Parlement.

VIII. Tribunal spécial pour la Sierra Leone

49. Compte tenu de la difficulté d'obtenir des contributions volontaires, le Tribunal spécial a reçu de l'Assemblée générale une subvention de plus de 9 millions de dollars des États-Unis à la fin de 2011, destinée à couvrir les dépenses inscrites à son budget de 2012.

50. Le Tribunal spécial attend que soit rendu à La Haye le jugement de l'ancien Président du Libéria, Charles Taylor. Une fois prononcé ce jugement, il pourra

poursuivre la conduite des deux procès pour outrage intentés contre cinq personnes accusées d'avoir exercé des pressions sur des témoins dans l'affaire susmentionnée. Le Tribunal continue par ailleurs à prendre des dispositions en vue du transfert de ses affaires au Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone, de la liquidation de ses actifs et de la cession du site qu'il occupe.

IX. Coopération régionale

51. Le 13 octobre 2011, le Président Koroma s'est rendu en Guinée et s'est entretenu avec le Président de ce pays, Alpha Condé, du renforcement des relations entre les deux pays et de questions régionales d'intérêt commun. Dans un communiqué publié après le sommet, les deux Présidents ont réaffirmé leur volonté de travailler ensemble pour renforcer la coopération entre les deux pays. Ils ont également confirmé l'importance qu'ils attachaient à ce que la question de la ville frontalière de Yenga soit rapidement résolue par la voie diplomatique.

X. Observations et recommandations

52. Dix années se sont écoulées depuis la guerre civile longue d'une décennie qui a officiellement pris fin en janvier 2002. Le pays a accompli des progrès considérables en consolidant la paix obtenue au prix d'âpres sacrifices et en jetant les bases d'un avenir meilleur pour ses citoyens. Mais il continue d'être en butte à des problèmes de gouvernance et à des difficultés dans le domaine du développement, qu'il ne pourra s'employer à résoudre que dans un climat de paix et de stabilité. À cette fin, les dirigeants politiques ont la lourde responsabilité de cultiver et de promouvoir la tolérance politique et l'esprit de compromis.

53. L'élection présidentielle et les élections législatives et locales prévues en 2012 seront donc un test décisif pour déterminer dans quelle mesure la paix est fermement établie dans le pays. Ces consultations seront aussi l'occasion pour tous les acteurs nationaux de manifester leur attachement à la consolidation de la démocratie à l'échelle nationale. Pourtant, les troubles politiques qui ont éclaté récemment continuent de susciter des inquiétudes quant aux chances que les élections de 2012 se déroulent dans le calme. L'on ne saurait tolérer que de tels incidents donnent lieu à une nouvelle escalade de la violence. Compte tenu du rôle prépondérant qu'ils jouent dans la vie politique, le parti au pouvoir et le parti d'opposition doivent à l'évidence mettre de côté leurs intérêts partisans au profit des intérêts supérieurs de la nation et du développement.

54. À cet égard, j'invite les partis politiques à s'investir dans le processus de dialogue et j'appelle tous les acteurs politiques, qui ont fait preuve d'une grande ténacité et d'une ferme détermination pour mettre fin à un passé douloureux, à relever le nouveau défi qui consiste à consolider les libertés démocratiques dans le pays. Je continue d'espérer qu'ils reprendront le dialogue en vue de renforcer la cohésion nationale et d'assurer le déroulement pacifique des élections. Rien n'est plus urgent que d'assurer le maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans le pays.

55. Je félicite le Gouvernement pour l'arrestation et la mise en accusation des personnes impliquées dans les violences politiques, quelle que soit leur

appartenance politique. J'invite les partis à réaffirmer les engagements qu'ils ont pris dans le communiqué conjoint du 2 avril et à respecter le code de conduite établi à leur intention. La publication du rapport officieux de la Commission d'enquête Shears-Moses sur les troubles survenus en mars 2009, qui était attendu depuis longtemps, et la mise en œuvre des recommandations qu'elle a formulées devraient contribuer à apaiser le climat politique dans le pays et à rétablir la confiance entre les acteurs politiques.

56. Compte tenu des prévisions économiques actuelles, la Sierra Leone devrait connaître une augmentation de son PIB et ce, grâce pour une grande part à l'exportation de ses ressources naturelles au cours des prochaines années. Je me félicite de cette évolution, qui devrait contribuer de manière directe à améliorer les moyens d'existence des Sierra-Léonais. Je salue l'action engagée par le Gouvernement pour amener les différents acteurs nationaux à s'entendre sur l'orientation stratégique à long terme du pays dans le cadre de la Conférence sur le développement et la transformation qui vient de s'achever. L'annonce récente du Gouvernement selon laquelle les futures recettes seront utilisées au profit de tous les Sierra-Léonais est un autre signe encourageant.

57. Les institutions démocratiques du pays, la Commission électorale nationale, la Commission d'enregistrement des partis politiques, la Commission indépendante des médias et d'autres institutions, notamment la police et l'appareil judiciaire, ont de lourdes responsabilités à assumer pour veiller à ce que les élections en 2012 soient crédibles et pacifiques. Conformément aux recommandations formulées à l'issue de l'examen périodique universel et comme suite au communiqué conjoint du 2 avril, j'encourage le Gouvernement à constituer sans tarder une commission indépendante chargée de recevoir les plaintes déposées contre la police, ce qui renforcerait la neutralité et le professionnalisme de ce corps de métier. J'invite aussi les partenaires internationaux de développement à prêter leur concours au Gouvernement à cet égard.

58. Les médias ont un rôle important à jouer, non seulement pour ce qui est de sensibiliser l'opinion quant à l'importance des élections, mais aussi de promouvoir la cohésion et l'unité nationales. Il est indispensable que la Commission indépendante des médias, l'Association des journalistes sierra-léonais et d'autres organisations œuvrent de concert pour mettre en avant le rôle positif que les médias sont appelés à jouer avant, pendant et après les élections de 2012. À cet égard, l'action menée en vue d'améliorer le code de conduite des médias révisé revêt une importance critique.

59. Je tiens à remercier la Commission de consolidation de la paix de l'aide soutenue qu'elle apporte à la Sierra Leone et je l'encourage à intensifier les efforts qu'elle déploie à l'appui du processus électoral dans le pays, tout en renforçant sa coordination avec les départements, fonds, organismes et programmes concernés des Nations Unies. Je lui recommande en outre de faire part en temps voulu au Conseil de sécurité de ses avis, selon qu'il conviendra, afin qu'il les examine.

60. S'agissant des mesures visant à faciliter la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, je constate avec plaisir que des bases solides ont été posées pour promouvoir la participation des femmes à la prise de décisions, grâce au projet de loi sur l'égalité des sexes, qui tient compte des recommandations importantes formulées par la Commission Vérité et réconciliation. Je salue l'action menée à cet égard par les pouvoirs publics et les différents groupes et coalitions de

femmes et les assure de l'appui constant des organismes des Nations Unies à la réalisation de cet objectif. La prévention de la violence à l'égard des femmes durant la période électorale est un objectif important que tous les intervenants devraient s'efforcer de poursuivre.

61. En conclusion, je tiens à remercier le Président Koroma et son gouvernement de la coopération qu'ils apportent au BINUCSIL dans l'exercice de son mandat. J'exprime aussi ma sincère reconnaissance aux membres du personnel des Nations Unies en Sierra Leone pour l'important travail qu'ils accomplissent et leur dévouement, qui ont contribué aux avancées enregistrées dans le pays. Je remercie les partenaires de développement internationaux et la Banque africaine de développement, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, de l'appui soutenu qu'ils apportent au pays et aux organismes des Nations Unies. Enfin, je tiens une fois de plus à rendre hommage à mon Représentant exécutif, Michael von der Schulenburg, et à lui exprimer, alors que s'achève son mandat, ma profonde gratitude pour sa volonté résolue et l'excellent travail qu'il a accompli en vue de faire avancer le processus de consolidation de la paix et de renforcer la présence de l'ONU en Sierra Leone.
